

Affichage le 16 mars 2023

VILLE DE MAISONS-LAFFITTE  
78605 Cedex – YVELINES

DÉCISION

N° 2023/38

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE  
RESTAURATION AU PROFIT DU RESTAURANT DURAND ET FILS**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22 ;

VU la délibération N°20/026 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de lieux de restauration sur le Forum des Entreprises organisé le 11 mars 2023 afin de répondre au besoin des participants à cet événement ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de convenir des conditions de mise à disposition de l'espace et du matériel mis à disposition ;


**DÉCIDE**

**1 – DE SIGNER** une convention de mise à disposition d'un espace public pour la mise en place d'une vente de restauration rapide. Elle prend le jour du Forum des Entreprises, le samedi 11 mars 2023 à 9 heures et prendra fin le samedi 20 novembre à 20 heures .

**2 – DE FIXER** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 80€.

**4 – DE CHARGER** le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal de l'exécution de la présente décision.

Fait à Maisons-Laffitte, le 10 mars 2023

 Le Maire,  
**J. MYARD**